

Après les Roms, Pourquoi ne pas se débarrasser des diabétiques !

Paris – 17 septembre 2010 - Parmi les dispositions évoquées dans l'objectif de réaliser 2.5 milliards d'économies de la branche maladie de la sécurité sociale (« Les Echos », 16 septembre 2010), une mesure concerne les personnes atteintes de diabète.

Le remboursement des bandelettes d'autotest de glycémie serait limité à 1 par jour.

Cette mesure apparemment technique serait en fait lourde de conséquences. Il faut rappeler que les recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS) en la matière affirment que les tests d'auto-surveillance glycémique doivent être au minimum de 4 par jour pour les diabétiques de type 1 et de type 2 insulino-traités, au minimum de 4 par jour pour les femmes enceintes atteintes de diabète gestationnel et, pour les diabétiques de type 2 non insulino-traités, suivant leur traitement, de 2 par jour à 2 par semaine.

Les plus hautes autorités médicales soulignent unanimement que les contrôles glycémiques sont un élément primordial d'un bon suivi du traitement du diabète et l'un des moyens incontournables d'éviter les redoutables complications de cette maladie. **Faut-il encore rappeler que celles-ci provoquent chaque année : 30 000 décès, 8 500 amputations, 1 000 cécités ?**

Les mesures envisagées ne pourront qu'entraîner une baisse de la bonne observance chez de nombreux diabétiques et donc inévitablement une augmentation des complications dans les années à venir. Or, ce sont les complications qui coûtent cher, très cher, beaucoup plus cher que les 35 millions d'euros espérés d'une mesure scélérate, à courte vue, étroitement comptable.

Faut-il encore rappeler que 15 % des français se traitent mal ou même cesse de se traiter, en raison de l'augmentation de leurs charges de santé, que 7 % d'entre eux ne disposent pas de complémentaires santé ? Que ces dernières vont évidemment augmenter leurs cotisations et que la pression économique va être de plus en plus lourde sur les personnes atteintes de pathologies.

Cette mesure est extrêmement grave et significative des dérives d'une approche strictement économique de la santé. Nous voyons ici les aberrations que cette logique entraîne. Pour essayer de grignoter quelques millions d'euros à très court terme, on crée les conditions d'une augmentation significative des complications du diabète dans les années à venir. Faut-il rappeler que celles-ci représentent plus de 7 milliards par an sur les 14 milliards que coûtent annuellement le diabète ?

Les tests de glycémie sont au cœur de la vie quotidienne des personnes atteintes de diabète. L'Association Française des Diabétiques est attachée à l'efficacité de l'auto-surveillance glycémique. Depuis plus d'un an, l'AFD réfléchit et travaille avec la CNAMts à l'amélioration de cette dimension importante du traitement, en s'appuyant sur les recommandations de la HAS.

Porter atteinte à la bonne application de ces recommandations est inacceptable et ne peut que choquer et mobiliser les 3 millions de diabétiques de France. Que les comptables à la recherche d'économies de bouts de chandelle sachent qu'ils se dresseront face à eux pour les empêcher de mettre en place leurs lamentables intentions.

Mais, peut-être que le but inavoué de ce type de mesure est de faire baisser bientôt fortement le coût global du diabète par une augmentation significative de la mortalité précoce des diabétiques ?

Contact presse : Christiane VEINIÈRE - 01 40 09 57 68 - c.veiniere@afd.asso.fr

Créée en 1938 et reconnue d'utilité publique en 1976, l'AFD est l'association des patients atteints de diabète en France. Elle accompagne, défend et informe les personnes diabétiques. L'AFD est une fédération de 127 associations locales qui regroupent plus de 130 000 membres et bénéficie d'une légitimité reconnue auprès des pouvoirs publics, des professionnels de santé et des laboratoires pharmaceutiques.